



ECHOS CT DU 10 FEVRIER 2022

DGEEP - PROJET DE RÉORGANISATION DES DIRECTIONS CENTRALES DE LA DÉLÉGATION GESTION ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Pour la **CFDT**, la réorganisation présentée s'adapte à la commande politique du mandat : La proposition de deux grandes nouvelles directions, une direction ressources et 4 territoires nous semble cohérente. Cependant, l'articulation avec les 4 territoires reste floue et à définir, même si la nouvelle territorialisation n'en est qu'à ses débuts. La mutualisation des compétences devrait permettre une meilleure organisation et des process améliorés d'après ce rapport. Le travail sur les futures chartes et guides techniques reste à faire.

Vote CFDT : Abstention

DAAJA - PROJET D'ÉVOLUTION DE LA DIRECTION DES ASSEMBLÉE, AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

La **CFDT** constate une augmentation importante de la charge dans cette direction avec les derniers chiffres fournis pour l'année 2021.

L'augmentation de la charge a-t-elle entraîné une demande de moyens supplémentaires ? Quel management est mis en place pour prioriser les demandes et les procédures afin de ne pas épuiser les agents ?

Pour la direction adjointe juridique, la **CFDT** est interpellée par plusieurs agents qui constatent un management très centralisé, démotivant et autoritaire. De nombreux cadres font état d'une absence d'autonomie et de valorisation de leur fonction. Ce management entraîne de nombreux arrêts maladie et départs, un turn-over élevé signe d'un mal être des agents et qui porte aussi préjudice à la collectivité.

La **CFDT** réitère sa demande d'études d'impacts.

Par ailleurs, nous vous avons interpellé madame KHELIFI le 13 janvier, sur le sujet des faisant fonction assistantes de VP qui ont un poste en B avec RIF 4. Or certaines sont en catégorie C et n'ont pas le régime indemnitaire des B.

Réponse de la vice-Présidente : application du régime indemnitaire de la catégorie B aux catégories C puisque ces assistantes ont des postes de faisant-fonction.

Vote CFDT : Abstention

À noter que la CFDT a voté contre ce rapport en CHSCT du 3 février 2022

OFFRE DE FORMATION 2022

La **CFDT** constate que des efforts sont faits pour adapter l'offre de formation à la commande politique : environnementale, bâtiments, menus végétariens, alimentation dans les collèges, tri alimentaire.

Cependant, nous ne voyons pas des formations à l'urbanisme tactique, voirie déplacements ? Quelle poursuite des actions dans le domaine du bâtiment, économies énergie, fluides ?

La **CFDT** demande si l'ensemble des champs sont couverts.

Le rapport ne précise pas combien d'agents sont concernés par ces formations, quels sont les besoins réels et la Métropole est-elle en capacité de répondre à ces besoins ?

Pour la **CFDT**, il y aurait besoin de liens plus importants au sein de la fonction RH : comme travailler sur les RPS notamment au vu des futurs résultats de l'enquête : qui pourrait engendrer des besoins en formation.

La CFDT demande des précisions sur le CPF (Compte Personnel Formations): seulement 14 dossiers favorables sur combien de demandes ?

On constate des difficultés pour les agents des collèges pour partir en formation : quelles actions ? Quels résultats ?

En conclusion, la **CFDT** constate des améliorations de l'offre au regard de la commande politique. Cependant, il serait souhaitable d'avoir une analyse plus large sur les demandes de formation des agents lors de l'évaluation annuelle et les réponses apportées par la DRH et/ou le CNFPT.

Vote CFDT: Abstention

REVALORISATION DE LA FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Lecture d'une déclaration de l'intersyndicale CFDT–CFTC-CGCFE–FA concernant la revalorisation du régime indemnitaire des sages-femmes (cf. Déclaration)

Dans sa totalité, ce dossier visait une meilleure égalité femmes-hommes. Or l'alignement se base sur la filière sociale. Nous assistons donc à un rattrapage très faible.

La DRH a ajouté les moniteurs éducateurs et les auxiliaires-puéricultrices qui passent en B : la **CFDT** constate une augmentation faible du régime indemnitaire.

La **CFDT** demande pourquoi l'alignement ne s'est pas fait pour les A sur les attachés et pour les B sur rédacteurs alors que les plafonds l'autorisent. Ça serait un minima.

Dans l'agenda social, la **CFDT** rappelle que sa demande d'alignement doit se faire sur la filière technique et qu'au fil du temps, elle constate que les élus de la Métropole oublient l'agenda social.

Il manque pour 2021 900 000€. Où sont-ils ? Si on était cynique, on pourrait croire qu'ils ont été dépensés pour payer un influenceur, et/ou Stéphane Cayrol pour la cérémonie des vœux et/ou 60g de pâte de fruits par agent qui risquent de s'étouffer au vu du poids et de l'emballage.

En tous cas malheureusement, pas dans l'indemnité télétravail de 2,5 € par jour et par télétravailleur, ni dans les tickets restaurant des télétravailleurs des agents de l'HDM ni dans la mise en place du complément indemnitaire annuel du RIFSEEP, pourtant obligatoire.

Réponse de la vice-Présidente :

Augmentation du RIG des sages-femmes aligné sur celui d'attaché et attaché principal soit 768€ et 839€ par mois à compter du 01/01/2022.

Augmentation du RIG des auxiliaires puéricultrices et moniteurs éducateur de 306€ à 430€ et pour les principaux à 500 € par mois.

Vote CFDT : Pour

DÉTACHEMENT INTER FILIÈRE DES ATSE

La **CFDT** regrette que ce dossier soit présenté car la Métropole n'est pas en mesure de dissocier le grade et la fonction. Les postes existants d'attachés pourraient être ouverts à la filière médicosociale pour les ATSE. Des principes sont posés dont le numéro 3 : le détachement ne doit pas être un moyen d'élever son niveau de rémunération. Mais dans la réalité, le résultat de ce type de détachement engendrera l'inverse:

La différence de rémunération brute entre un attaché fin de carrière et un ATSE fin de carrière est de 560 € par mois.

La différence de rémunération brute entre un ATSE de classe exceptionnelle et un attaché principal est de 1261 € brut par mois.

Considérez-vous que cela ne constitue pas un moyen d'élever son niveau de rémunération ?

La **CFDT** s'inquiète d'une possible fuite des travailleurs sociaux vers la filière administrative

Vote CFDT : Pour

Pour les rémunérations, la **CFDT** a dû intervenir au cours des dossiers présentés, et a rappelé sa demande de convergence par le haut pour un gain pour tous les agents, pour mettre fin aux inégalités actuelles et apaiser les conflits.

La Métropole a pleinement les moyens de le financer sur la durée du mandat.

La fin des inégalités salariales permettrait de se concentrer sur les réformes nécessaires des directions pour un meilleur service public rendu à la population.